son des difficultés rencontrées par le gouvernement sur le dossier Aéroports de Paris (ADP). Pourtant, en coulisse, une bataille sourde a opposé pendant plusieurs mois les casinotiers, les acteurs des jeux en ligne, le PMU, la FDJ, Bercy - qui prélève plus de 3 milliards d'euros sur les jeux chaque année - et le ministère de l'Intérieur, qui a en charge la supervision des établissements de jeux. Au final, le projet d'ordonnance qui vient



SIPA PRESS

La Française des jeux pourra développer des bornes pour jouer à des jeux de loterie numérique.

contre la fraude et contre le blanchiment des capitaux), d'une commission des sanctions et d'un médiateur. Elle participera aussi à la lutte contre les offres illégales de jeu et contre la fraude. Résumé d'un acteur du dossier : « L'Etat s'est donné le pouvoir de faire ce qu'il veut, quand il veut ». L'ordonnance devrait être promulguée cet été ou à la rentrée, pour une privatisation attendue en novembre.

@LEGENRA

Le Grand Orient de France se réjouit d'être parvenu, avec la « famille laïque », à contrecarrer le projet de réforme souhaité par l'exécutif

Laïcité : comment les francs-maçons ont « fait reculer » l'Elysée

L'union fait la force

Jean-Philippe Hubsch, Grand maître du Grand Orient de France (GODF) a présenté récemment le bilan de « l'année maçonnique ». Au-delà de la traditionnelle défense de la laïcité, le GODF s'est mobilisé cette année sur la question des mineurs isolés étrangers. Il propose aussi, rue Cadet à Paris, une exposition du dessinateur de BD Boucq sur Léonard de Vinci.

Jean-Dominique Merchet

« ON LES A FAIT RECULER. » Les francs-maçons du Grand Orient de France (GODF) ne cachent pas leur satisfaction après la décision du président Macron de renoncer à modifier la loi de 1905. « On a été entendu par le président de la République et je m'en réjouis », assure Jean-Philippe Hubsch, le Grand maître de cette obédience, qui rappelle que « la laïcité a été le grand combat de cette année ».

Au GODF, on explique que l'alerte a été donnée avec la parution d'un article de l'Opinion, dévoilant, le 5 novembre, l'avant-projet de loi visant à amender la loi de 1905 sur la séparation de l'Etat et des cultes, afin d'organiser l'islam de France. « Nous avons été très actifs, comme lorsqu'on touche aux fondamentaux » de la laïcité, explique Jean-Philippe Hubsch. « Toutes les obédiences et la famille laïque se sont rejointes » pour contrecarrer les projets du gouvernement. Un appel, dit des « 113 », est lancé par le Comité Laïcité République, puis la laïcité est inscrite au menu du grand débat d'Emmanuel Macron. Quatre-vingts parlementaires LREM sont approchés. Toutefois, précise-t-on, « nous n'avons jamais eu le texte de l'avant-projet de loi entre les mains ». Toutes les discussions ont eu lieu avec le ministre de l'Intérieur Christophe Castaner, en charge des cultes. Depuis un dîner en septembre 2018 - avant donc la parution de l'article de l'Opinion - les francs-maçons n'ont plus été reçus par le président de la République, indique-t-on au GODF.

Concordat. Si le Grand Orient se réjouit de constater qu'il n'y aura « pas de modification substantielle de loi de 1905 », « cela ne nous satisfait pas pleinement. Le combat n'est pas terminé ». Il porte sur deux mesures : l'inscription dans la Constitution des deux premiers articles de la loi de 1905[1] et surtout « l'abrogation » du concordat qui régit les cultes en Alsace-Moselle et celle des régimes particuliers de Guyane et de Mayotte.

Selon le GODF, la rémunération par l'Etat des ministres du culte (catholique, protestant et juif) en Alsace-Moselle, coûterait environ 60 millions par an. « Nous proposons que cette charge soit transférée aux départements », explique Jean-Philippe Hubsch, lui-même d'origine mosellane. Sans doute, une manière détournée et habile d'y mettre fin... « Chez les Alsaciens-Mosellans, il y a une confusion entre le concordat et le reste du droit local », qui concerne la sécurité sociale, les jours fériés, le droit des faillites ou de la chasse. La population est attachée à ce « droit local », hérité de l'Empire allemand après 1918, et les militants laïques ne proposent pas de l'abroger, visant seulement la rémunération par l'Etat des curés, pasteurs et rabbins.

Se revendiquant « héritiers des bâtisseurs de cathédrales », les francs-maçons « ne pouvaient pas rester insensibles » au « drame » de l'incendie de Notre-Dame. « Ce monument historique national est un lieu de culture. Nous n'y voyons pas un lieu de culte », explique-t-on au GODF. Un recueil de fonds a été organisé pour aider à la reconstruction dans le cadre d'un « geste de générosité républicaine ».

Obédience « libérale et adogmatique », le GODF rassemble 54 000 membres, dont 8% de femmes. Dix ans après la décision d'ouvrir le Grand Orient aux « sœurs », « plus de la moitié des loges sont désormais mixtes ».

@jdomerchet

(1) « La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public. » « La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. »